

## QUELS SONT LES DOCUMENTS PEDAGOGIQUES ET ADMINISTRATIFS A REMPLIR AVANT MON DEPART ?

### ► Pour l'ENSA-Marseille

<u>Vous êtes étudiant(e) ERASMUS</u>	<u>Vous êtes étudiant(e) en CONVENTION</u>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Contrat de mobilité ERASMUS</b> (<a href="#">Télécharger</a>) à signer par l'étudiant et l'ENSA-Marseille.</li> <li>• <b>Contrat d'études ERASMUS</b> ou « learning agreement » à remplir, le signer, le faire co-signer par la coordinatrice de l'ENSA-M, puis par votre établissement d'accueil et le retourner ensuite au bureau des RI de l'ENSA-M. (Télécharger : <a href="#">Licence</a>, <a href="#">Master</a>)</li> <li>• <b>Attestation de présence (arrivée et départ).</b> <a href="#">Télécharger</a></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Contrat d'études</b> à remplir, le signer, le faire co-signer par la coordinatrice de l'ENSA-M, puis par votre établissement d'accueil et le retourner ensuite au bureau des RI de l'ENSA-M. (Télécharger : <a href="#">Licence</a>, <a href="#">Master</a>)</li> <li>• <b>Attestation de présence (arrivée et départ).</b> <a href="#">Télécharger</a></li> </ul>

*Si vous n'arrivez pas à remplir le word, cliquez sur [Affichage et Modifier le doc](#).*

*Dans la mesure du possible, apposez l'image de votre signature sur les documents à nous rendre de façon à nous envoyer les documents par mail ; Si vous ne pouvez pas il faudra faire deux exemplaires papiers (un pour vous et un pour l'ENSA-M).*



**L'Agence ERASMUS France nous demande impérativement que ces contrats soient remplis et signés par toutes les parties avant votre départ en mobilité.**

Comme déjà indiqué, des réunions par destination/groupes de destinations seront organisées avec vous, le bureau des RI et vos enseignants référents afin de vous faire connaître les attentes de l'administration et de votre enseignant référent, et de détailler avec vous la composition de ces documents **obligatoires sous peine de non validation de l'année/ semestre de mobilité.**

**PARTIR A L'ETRANGER/PREPARER SON DEPART/ QUELS SONT LES DOCUMENTS PEDAGOGIQUES ET ADMINISTRATIFS A REMPLIR AVANT MON DEPART ?**

## ► Pour l'établissement d'accueil

Outre le contrat d'études réclamé également par votre établissement d'accueil, vous aurez dans tous les cas, **un dossier d'inscription** à fournir, soit en ligne, soit manuel. Ce dossier pourra être constitué selon les destinations d'un formulaire d'inscription et/ou d'un contrat d'études, d'un CV, de vos résultats universitaires, parfois d'un book.

La plupart du temps, ces documents seront à faire signer par la responsable du bureau des RI de l'ENSA-M.

Si vous partez en Europe, vous avez la possibilité d'établir un CV européen mis en place par le programme ERASMUS. Ce CV fait partie d'un kit de documents européens <http://europass.cedefop.europa.eu>



**ATTENTION : pour les étudiants en convention**, une lettre d'invitation vous sera envoyée par votre établissement d'accueil : ce document vous est **indispensable** à l'obtention de votre visa. Il sera à présenter à l'Ambassade ou au Consulat de votre destination d'accueil.

## Les dispositions à prendre vis-à-vis de l'ENSA-Marseille :



**: dans le cadre du programme ERASMUS et des conventions d'échanges, les droits d'inscription sont réglés à l'ENSA-Marseille. Aucun droit ne doit être réclamé par l'établissement d'accueil (sauf des frais de fonctionnement, par ex photocopies...) ; n'oubliez donc pas de vous inscrire en ligne ou en venant à l'ENSA-Marseille avant votre départ.**

Il est recommandé aux étudiants de prendre contact avec l'ENSA-Marseille (bureau des relations internationales/enseignants référents) dès le début du séjour par e-mail et de la tenir au courant de leur insertion pédagogique dans leur école d'accueil.

**Les étudiants doivent également communiquer** à l'ENSA-Marseille leur adresse postale dans les meilleurs délais.

Vous devez ensuite retourner au bureau des RI de l'ENSA-M les documents demandés ci-dessus (**cf. les documents à remplir avant le départ en mobilité**).